

---

# Chantier « vie étudiante »

## Les propositions de l'UNEF

---

Février 2009

### Sommaire :

- Vie étudiante : vers la mise en place d'un statut social
- Chantier « vie étudiante » n°1 : un bilan plus que mitigé
- La priorité pour ce nouveau chantier : un « paquet social étudiant »
- Les propositions de l'UNEF :
  1. Aides sociales
  2. Accès au logement
  3. Santé
  4. Vie de campus et conditions d'étude
  5. Démocratie et citoyenneté étudiante

## Vie étudiante : vers la mise en place d'un statut social

La réouverture par Nicolas Sarkozy en janvier dernier du chantier « vie étudiante », fermé prématurément en 2007, répond à une demande formulée par l'UNEF. Pour l'UNEF, la mise en chantier d'une politique sociale volontariste en direction des étudiants pour améliorer leurs conditions de vie et lutter contre la précarité est une priorité.

Il s'agit d'un enjeu de réforme fondamental. Sur ce sujet, la France a depuis plusieurs années accumulé des retards structurels en matière d'accompagnement social des étudiants, comparé à ses voisins<sup>1</sup>. Les deux derniers « plan social étudiant » (1991, 1998), s'ils ont permis un effort substantiel, se sont révélés insuffisants pour faire face à l'augmentation des effectifs étudiants à l'université, et notamment aux besoins de publics les plus en difficulté socialement ayant accédé à l'enseignement supérieur. Sans nouvelle politique sociale en direction des étudiants, c'est la démocratisation de l'enseignement supérieur qui peut aujourd'hui être remise en question : les premières causes d'interruption ou de renoncement aux étudiants sont déjà les raisons financières.

Une telle réforme prend une importance particulière dans le contexte de crise économique actuel. Comme les populations à faible revenu dont les dépenses contraintes augmentent, les étudiants sont en première ligne de la récession, et ont particulièrement besoin d'être protégé socialement. De plus, dans un contexte de crise, **donner aux jeunes les moyens de se former relève d'une relance par l'investissement.**

### L'absence d'un statut social pour la jeunesse : précarité et dépendance

Pour financer leurs études, les étudiants n'ont le choix qu'entre l'instabilité des petits boulots et la dépendance vis-à-vis de la famille. L'absence de statut social pour couvrir la période de formation est facteur de reproduction sociale et tourne le dos à l'aspiration à l'autonomie des jeunes. Les signes de l'urgence sociale des étudiants sont nombreux : plus de 100 000 d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup>, 1 sur 2 travaille pour financer ses études... Cette situation sociale constitue un frein à la poursuite d'étude pour de nombreux jeunes.

### Une situation d'urgence sociale

Depuis 2001 et la fin du dernier « Plan Social Etudiant », la situation sociale des étudiants s'est continuellement dégradée: le pouvoir d'achat des étudiants a connu un important recul, lié notamment à l'augmentation des dépenses obligatoires (frais d'inscription, de restauration, loyers etc..) de plus de 25%. Les aides de l'Etat, elles n'ont augmenté que de 10% durant la même période. Malgré les 50 000 nouveaux boursiers, 70% des étudiants n'ont toujours droit à aucune bourse du CROUS. Les revalorisations des bourses 2007 et 2008, inférieures à l'inflation, n'ont pas permis de rattraper le retard: la valeur bourses en euros constant a baissée de 1% depuis 2001.

### Le salariat étudiant : source d'inégalités et d'échec

Près de 50% des étudiants ont une activité salariée régulière en concurrence avec leurs études. Le salariat étudiant répond à la nécessité de financer ses études en l'absence de possibilité d'un financement par la famille. Souvent, les revenus issus du salariat viennent compléter ceux d'une bourse, dont le montant est insuffisant pour vivre. Comme le constate l'Observatoire de la Vie Étudiante, une activité salariée augmente l'échec universitaire des étudiants concernés. Les étudiants salariés ont un taux d'échec de 40% supérieur à la moyenne, ils sont chaque année plus de 20% à mettre fin à leurs études pour des raisons financières<sup>3</sup>. Pourtant le statut d'étudiant est un travail à plein temps : selon les normes européennes définissant les crédits ECTS, on attend d'un étudiant en

<sup>1</sup> La France consacre 8% des dépenses publiques d'éducation à l'aide sociale aux étudiants contre 16% pour les pays de l'OCDE (tous dispositifs confondus)

<sup>2</sup> *Rapport sur la mise en œuvre du plan social étudiant*, F. Dauriac, 2000

<sup>3</sup> « Bilan formation-emploi, de l'école à l'emploi : parcours » INSEE, juillet 2004



période de cours une présence aux enseignements de 20h à 35h hebdomadaires, doublée d'un travail individuel de la même durée. Dès lors se salarier, même quelques heures, constitue une surcharge d'activité qui nuit au bon déroulement des études.<sup>4</sup>

Le cumul emploi-étude est souvent à l'origine d'un arrêt anticipé des études, ou exclut le choix de certaines filières dites « d'excellence » comme les classes préparatoires, les grandes écoles ou une première année de médecine. Véritable facteur d'échec et d'abandon d'études, le salariat étudiant est donc d'autant plus injuste qu'il organise la reproduction sociale.

### **Un système d'aide sociale illisible, socialement injuste, et insuffisant**

Ces réponses aux besoins sociaux des étudiants sont indispensables, d'autant plus que les étudiants ont été les grands oubliés du plan de relance, et qu'aucune mesure soutenant le pouvoir d'achat en général, et leur en particulier, n'a été proposée. Ces réponses sont d'autant plus nécessaires que la crise touche principalement les 18-25 ans, population particulièrement fragile aux dépenses contraintes élevées et aux revenus faibles.

**Les politiques publiques en direction des jeunes ces 25 dernières années ont été très largement insuffisantes et se sont limitées à un amoncellement de dispositifs sans réelle ambition et sans cohérence.** Au final, le système d'aide sociale aux étudiants est **insuffisant** : l'ensemble des sommes consacrées aux aides en directions des étudiants est bien inférieur aux efforts consentis dans les autres pays de l'OCDE, et même les aides les plus élevées ne permettent que de couvrir partiellement les besoins des étudiants. Ce système est également **illisible** : de nombreux jeunes peinent à s'y retrouver et à accéder aux aides (multiplication des aides et des acteurs qui les délivrent : ministères, collectivités, etc). Ce système est enfin **injuste**, l'Etat consacre chaque année plus de moyens en exonérations fiscales aux foyers les plus aisés (demi part fiscale : 1,7 milliard d'euros) que pour les aides directes aux étudiants les plus défavorisés (bourses : 1,3 milliard d'euros). La suppression de ces avantages fiscaux permettrait d'augmenter considérablement les aides directes aux étudiants et répondrait à un double objectif de justice sociale et de renforcement de l'autonomie des jeunes. C'est une des pistes de financement des dispositifs d'amélioration des conditions de vie étudiantes que nous proposons.

---

<sup>4</sup> L'OVE a en effet relevé qu'au-delà d'un mi temps le taux d'échec des étudiants salarié est supérieur de 40%



## Chantier « vie étudiante » n°1 : un bilan plus que mitigé

La réouverture du chantier vie étudiante, demande formulée par l'UNEF et annoncée par le Président de la République en janvier, se fait dans un contexte de mécontentement dans le milieu étudiant. Le constat d'urgence sociale dressé par l'UNEF lors de l'ouverture du premier chantier vie étudiante en juillet 2007 est toujours d'actualité. L'absence de réponse suffisante de la part du gouvernement n'a conduit qu'à un aggravement de la situation. Alors que les constats sont largement partagés et que les revendications des étudiants sont connues depuis longtemps, les concertations de 2007 n'ont pas servi de base à une politique pluriannuelle contrairement à ce qu'avait promis Valérie Pécresse. Au contraire, les choix faits par le gouvernement ont largement déçu.

- **Insuffisant** : les mesures mises en œuvre en septembre 2007 ont concernées moins de 10% des étudiants. Elles se sont avérées très insuffisantes financièrement (l'enveloppe budgétaire totale de 50 millions d'euros consacrée à ces mesures est bien en deçà des préconisations du rapport Wauquiez, qui proposait entre 300 et 400 millions d'euros pour le seul volet des aides sociales aux étudiants).
- **Ne répondant pas aux attentes** : seules l'augmentation des bourses et le doublement des bourses à la mobilité concernent directement les étudiants en difficulté sociale. Cependant, ces mesures ne s'élèvent qu'à 33,6 millions d'euros contre 37 millions d'euros pour les dispositifs de prêts bancaires et de bourses au mérite. Plus de la moitié de l'enveloppe a donc été consacrée au financement de mesures à destination des étudiants qui réussissent déjà le mieux, les **bourses au mérite** étant réservées aux étudiants ayant obtenu une mention très bien au bac. Quant au dispositif de **prêts bancaires garantis par l'Etat** (coût : 10 millions d'euros), sa mise en place s'est accompagnée de la suppression des prêts d'Etat à taux 0 du CROUS pourtant plus favorables pour les étudiants, mais dont le contingent n'était pas utilisé à plein du fait du refus des étudiants de ce mode de financement des études. Le dispositif de prêts Pécresse a surtout représenté un cadeau fait aux banques et organismes de crédits, qui restent maîtres du jeu (définition du taux d'intérêt, analyse du risque...). Ce droit à l'endettement n'a pas convaincu les étudiants : à ce jour, seuls 2300 prêts ont été débloqués (l'objectif de la ministre était d'en distribuer 15 000 d'ici décembre 2008, et 60 000 d'ici décembre 2009), les étudiants refusant d'ajouter l'endettement à une entrée déjà difficile dans la vie active.
- **Pénalisant** pour un certain nombre d'étudiants, comme ceux victimes d'une baisse du montant de leur bourse suite au changement du mode de calcul des bourses et à **la suppression des points de charge** (enfant à charge, parent isolé ou baisse du point d'éloignement), dénoncée par l'UNEF et partiellement compensée.

Non seulement ces mesures ponctuelles sont en deçà des engagements pour un plan pluriannuel pris en 2007 par Valérie Pécresse, mais les dispositifs mis en œuvre en 2007 sont pour certains en contradiction avec des propositions qui avaient fait consensus. En effet, les conclusions des discussions du chantier vie étudiante, comme celles du rapport Wauquiez, s'accordaient sur la nécessité de concentrer les efforts sur les bourses afin de revaloriser le pouvoir d'achat des étudiants et de permettre aux classes moyennes d'accéder au système, bien loin de l'augmentation des bourses au mérite ou du développement des prêts étudiants.

**Pour ce nouveau chantier « vie étudiante », les étudiants n'accepteront donc pas que la ministre reproduise les mêmes erreurs.**

Les orientations en matière de vie étudiante ne peuvent ignorer le fruit des concertations avec les étudiants.

De plus, alors que les constats sont connus et partagés, les attentes précises, et que la colère est forte chez les étudiants, les concertations qui s'ouvrent n'ont de sens que si le gouvernement prend des engagements budgétaires précis et ambitieux: **plus que tout autre politique publique, la situation sociale des étudiants a moins besoin d'idées nouvelles que des moyens publics pour les mettre en œuvre.**

Enfin, les étudiants ne pourront se contenter d'une mesure d'affichage ponctuelle. Il est fondamental que la Ministre inscrive les nécessaires mesures sur la vie étudiante dans **une perspective pluriannuelle**, seule garantie d'un effort dans la durée et d'une ambition réelle pour résorber la précarité étudiante.



## La priorité pour ce nouveau chantier: un « paquet social étudiant »

Dans le cadre de ce nouveau chantier, l'UNEF demande à Valérie Pécresse la **mise en place d'un « paquet social étudiant »** comprenant plusieurs mesures d'urgence à mettre en place dès la rentrée prochaine (10<sup>ème</sup> mois de bourse, gel de l'augmentation des dépenses obligatoires, rétablissement des points de charge supprimés en 2007 dans le calcul des bourses, revalorisation des aides au logement...), ainsi que des mesures dont la mise en place s'inscrit dans **une perspective pluriannuelle de 2009 à 2012** (augmentation du nombre et du montant des bourses).

Le contexte actuel de crise économique et sociale met en lumière et amplifie les conséquences de l'absence de statut social protecteur pour la jeunesse et de la précarité étudiante. Les 18-25 ans sont par ailleurs en première ligne de la remontée du chômage. La responsabilité du gouvernement est de protéger les jeunes et les étudiants des conséquences sociales de la crise.

La réouverture du chantier vie étudiante par Nicolas Sarkozy à la demande de l'UNEF, suite à une fermeture prématurée en septembre 2007, doit permettre la mise en œuvre de réponses ambitieuses destinées à l'amélioration des conditions de vie étudiantes. Dans le contexte actuel, Valérie Pécresse ne peut s'exonérer de mettre en place des mesures sociales à destination des étudiants. Si ce chantier ne sert qu'à amuser galerie pendant quelques semaines sans déboucher sur des mesures ambitieuses, il sera non seulement une nouvelle occasion ratée, mais une source de déception et de défiance supplémentaire. La patience des étudiants n'est pas illimitée. Sur ce sujet, les étudiants n'accepteront pas un énième empilement de meurettes sans cohérence. C'est à l'aune de l'ambition des réponses de Valérie Pécresse en matière d'aide sociale que nous jugerons l'ampleur et la réussite de ce chantier.

### Les autres leviers :

- **L'accès au logement : un objectif politique**

La question du logement est au cœur des difficultés sociales des étudiants : les difficultés à accéder à un logement, le poids des loyers dans le budget et le mal logement accentuent leurs difficultés. Pour beaucoup d'étudiants, l'accès à un logement indépendant conditionne la possibilité même de faire des études. Cette nécessité d'améliorer l'accès à un logement indépendant est renforcée par les besoins de mobilité géographique et l'aspiration à l'autonomie des étudiants.

Aujourd'hui, seuls 7% des étudiants sont logés par les CROUS<sup>5</sup>, et 65% disposent de leur propre logement<sup>6</sup>. Le logement représente pour beaucoup d'entre eux une part importante du budget mensuel et oblige nombre d'étudiants à se salarier au détriment de leurs études. De plus, le coût d'un logement indépendant dans le marché privé ne peut être supporté par beaucoup d'étudiants : il ne leur reste qu'à « patienter » au domicile parental (80% le font par nécessité financière) et le cas échéant, à choisir leur formation selon des critères de proximité et non selon leurs aspirations.

Une politique du logement étudiant doit s'appuyer en premier lieu sur le **renforcement du parc de logements publics des CROUS** en respectant les engagements pris en 2004 dans le cadre du plan Anciaux. La deuxième exigence est celle du **renforcement de l'accès au parc locatif privé**, par le biais notamment d'une revalorisation des aides au logement assortie d'un encadrement des loyers.

Cette réponse est d'autant plus nécessaire que malgré la crise sociale et la crise du logement, le gouvernement vient de modifier les modalités de calcul des aides au logement (augmentation du « revenu fictif » étudiant servant de base au calcul des aides, de 100€ pour les boursiers et de 200€ pour les non-boursiers), entraînant ainsi une baisse du montant de ces aides pour tous les étudiants bénéficiaires. L'UNEF demande à Christine Boutin de revenir sur cette décision injuste et irresponsable.

---

<sup>5</sup> CROUS : Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

<sup>6</sup> Sources : Observatoire de la vie étudiante (OVE)



- **Garantir un véritable service public de la vie étudiante**

Pour garantir un statut social aux étudiants couvrant l'intégralité de leurs besoins, les moyens des CROUS doivent être renforcés pour améliorer leur action sociale, pour en faire des acteurs efficaces accompagnant les évolutions de la carte universitaire, tout maintenant un lien fort avec les étudiants. La gestion par les CROUS des bourses de mobilité et des compléments de bourse au mérite est une évolution récente positive dans ce sens. Dès la rentrée 2009, **le transfert de la gestion des bourses des rectorats vers les CROUS** doit être effectif pour raccourcir de 3 semaines les délais de versement des aides. Cette mesure, peu coûteuse et consensuelle, a été préconisée par de nombreux rapports. Elle peut être mise en œuvre sans délais. Afin de simplifier et de rendre plus lisible le système, **les CROUS doivent également être à terme l'opérateur de l'ensemble des aides aux étudiants**, quelque soit le ministère dont ils dépendent (santé, agriculture etc..).

En matière de santé, il est indispensable d'enrayer la dégradation des conditions sanitaires des étudiants en augmentant et de permettre aux jeunes de gérer leur santé de manière autonome. La réponse passe par une augmentation conséquente des crédits budgétaires qui y sont consacrés. 23% des étudiants renoncent aux soins médicaux faute de moyens. Faute de moyens, les universités négligent leurs MPU, tout comme la mise en accessibilité pour les étudiants en situation de handicap.



# Les propositions de l'UNEF

## 1- Les aides sociales

### A) Des mesures d'urgence dès la rentrée 2009

- **Un 10<sup>ème</sup> mois de bourse pour les étudiants boursiers**, pour soutenir leur pouvoir d'achat et couvrir le coût de la rentrée universitaire

Depuis 2004 et la mise en place de la réforme LMD, 75% des étudiants rentrent avant le 15 septembre. Actuellement les bourses sur critères sociaux sont calculées sur 9 mois (octobre à juin), cependant les calendriers universitaires ont été modifiés et s'étalent aujourd'hui de septembre à juin. La logique serait donc de créer un 10<sup>ème</sup> mois de bourse pour les étudiants versé dès le mois de septembre. Le mois de septembre est en effet insupportable financièrement, car le coût de la rentrée est de plus en plus élevé (frais d'inscription, loyer à payer, caution à avancer...). La rentrée est de plus en plus difficile avec des dépenses variant de 700 à 2100 euros par étudiant. Ce constat, repris dans le rapport Wauquiez<sup>7</sup> et partagé par l'ensemble de la communauté universitaire, n'a pourtant donné lieu à aucune mesure pour l'instant.

De plus, les étudiants sont la seule catégorie à ne bénéficier d'aucun coup de pouce pour la rentrée, alors même que le Président de la République a annoncé aux partenaires sociaux lors du Sommet social du 5 février une revalorisation de l'allocation rentrée scolaire de 150 euros pour 3 millions de familles.

L'UNEF demande que cet effort pour couvrir le coût de la rentrée prenne la forme:

- **Du versement d'un mois de bourse supplémentaire pour tous les boursiers** pour faire face aux dépenses du mois de septembre
  - Ainsi que d'une **aide de 150 euros versée en septembre aux boursiers échelon 0** (équivalent à 1 mois de bourse échelon 1) pour faire face aux besoins de la rentrée<sup>8</sup>
- **Le gel de l'augmentation des dépenses obligatoires** (droits d'inscription, ticket RU, sécurité sociale)

Les dépenses obligatoires, en particulier celles décidées par l'Etat tous les ans, augmentent à chaque rentrée étudiante. A la rentrée 2008-2009, le Ministère a ainsi décidé une augmentation de +4,3% en moyenne des frais d'inscription (2,5% en Licence, 5% en Master), + 0,5 centimes pour le ticket de restauration universitaire, +3 € pour la cotisation de la sécurité sociale étudiante.

	2007	2008	Evolution
Inscription en Licence	165	169	2,5%
Inscription en Master	215	226	5,0%
Inscription en Doctorat	326	342	5,0%
Sécurité Sociale	192	195	1,5%
Ticket RU	2,8	2,85	1,8%
Loyer à l'emménagement	414	452	8,3%
Alimentation hors resto U	225	240	6,9%
<i>Augmentation générale des prix (hors tabac)</i>			<i>3,6%</i>

- **Le rétablissement des points de charge supprimés lors de la réforme des bourses de 2007** (éloignement, handicap, parent isolé, enfant à charge)

<sup>7</sup> Source Rapport Wauquiez, page 67

<sup>8</sup> Proposition reprise dans le rapport Wauquiez sur la situation sociale des étudiants.



- **Une augmentation de l'enveloppe allouée au FNAU** (Fonds National d'Aides d'Urgence) permettant une augmentation de 50 000 aides d'urgence annuelles (anciennement allocations d'étude) pour les étudiants en situation d'autonomie
- **L'accélération du versement des bourses par le transfert de gestion des bourses des rectorats vers les CROUS**

## **B) Un « plan d'action sociale étudiante » pluriannuel mis en œuvre sur la période 2009-2012**

Ces mesures permettraient à de nouveaux publics d'intégrer le système de bourses actuel et de rattraper le retard structurel de la France en matière d'aide directe aux étudiants par rapport à ses voisins (en France, 8% des dépenses publiques d'éducation sont consacrés à l'aide directe aux étudiants, contre 16% pour les pays OCDE).

### ➤ **Passer de 30% à 40% de boursiers dans l'enseignement supérieur d'ici 2012**

La situation des étudiants ne cesse de se dégrader depuis la fin du dernier « Plan Social Etudiant » (1998-2001), le pouvoir d'achat des étudiants est inférieur en cette rentrée 2008 à celui de 2001.

L'UNEF demande à passer de 520 000 à 720 000 étudiants boursiers. **Il s'agit chaque année de maintenir le cap annoncé pour la rentrée 2008 (+50 000 boursiers par an)**. Cette mesure doit s'accompagner d'un relèvement des barèmes des bourses, pour permettre un meilleur étalement du nombre de boursiers par échelon (le but n'étant pas d'avoir 200 000 boursiers supplémentaires à l'échelon 0, mais de tirer l'ensemble des boursiers vers le haut). Cette mesure serait une réponse aux classes moyennes « *trop riches pour être aidées, trop pauvre pour bénéficier d'exonérations fiscales conséquentes* »<sup>9</sup>.

### ➤ **Une augmentation du montant des bourses de 10% par an**

La bourse la plus élevée est aujourd'hui équivalente à 446 euros par mois pour un étudiant n'ayant aucune autre ressource : ce montant est insuffisant pour vivre en l'absence de revenus complémentaires (famille, travail salarié).<sup>10</sup>

- Une refonte du système par la constitution d'un dossier social unique et la **gestion par le CROUS des bourses ne relevant pas du ministère de l'enseignement supérieur** (formations sanitaires et sociale, agriculture etc...)

## **Favoriser l'entrée dans l'emploi**

### ➤ **Création d'une aide à la recherche du premier emploi**

L'accès au premier emploi pour les jeunes se caractérise par une forte pression liée au chômage qui conduit à accepter n'importe quelle solution d'embauche, notamment précaire (CDD, intérim, stages hors cursus). Cette situation est amplifiée par l'absence de statut social, de droit à l'indemnisation chômage suffisant ou à la formation (indispensable pour les jeunes peu qualifiés), ou de minimas sociaux (RMI, RSA) avant 25 ans. Une mise en sécurité sociale de la période de recherche du premier emploi est indispensable pour que tous les jeunes diplômés aient le temps de trouver un emploi correspondant à leur qualification. La période d'instabilité entre la fin des études et le 1<sup>er</sup> emploi stable est en moyenne de 7 ans (plus longue qu'en Allemagne par exemple). Ce constat a

<sup>9</sup> Préconisation reprise dans le rapport Wauquiez sur les aides directes. Le député souligne même : « *A partir d'un revenu familial tout parent confondu de 1400 euros, une famille ne peut plus prétendre à aucune aide. Il y a incontestablement un manque auquel il faut pallier* ».

<sup>10</sup> En 2003, l'OVE estimait à 820 euros à 900 euros les principales dépenses nécessaires à un étudiant autonome. Compte tenu de l'évolution des prix ce montant s'élève maintenant à 900 euros en province et 1000 euros à Paris.



déjà amené à prolonger d'un an après l'obtention du diplôme le bénéfice du régime de sécurité sociale étudiante

Une couverture pour les jeunes diplômés chômeurs est indispensable pour protéger cette période durant laquelle les jeunes font face à un **sas de précarité** et à la déqualification.

Il est pertinent de répondre à cette situation par la **création d'une « aide à la recherche du premier emploi »**, qui pourrait prendre la forme d'un prolongement des bourses (sur une durée de 3 à 6 mois<sup>11</sup>) pour les étudiants boursiers, et d'une aide financière spécifique pour les non-boursiers. Ces dispositifs sont destinés aux jeunes n'ayant jamais travaillés, ou aux droits à indemnités insuffisants, inscrits à l'ANPE et reconnus comme personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi.

## Renforcer l'accès des étudiants à la mobilité

### Mobilité sortante :

Seuls 3,2% des étudiants à l'université en France partent en mobilité, contre 4% en moyenne dans les autres pays de l'OCDE.

- **Poursuivre l'effort d'augmentation des bourses de mobilité** dans une perspective pluriannuelle.  
A la rentrée 2008, seulement 30 000 sur les 50 000 promises dans la réforme des bourses de 2007 ont été mises en place
- **Intégrer un semestre de mobilité** de façon obligatoire dans l'ensemble des maquettes pédagogiques

### Mobilité entrante :

- **Ouvrir le système de bourses sur critères sociaux aux étudiants étrangers**
- **Confier la gestion de l'ensemble des bourses de mobilité entrante au CNOUS<sup>12</sup>**
- **Mettre en place des guichets uniques d'accueil pour les étudiants internationaux** (convention/hors convention) regroupant les services indispensables aux étudiants (assistantes sociales du CROUS, CAF, Transports, sécu étudiante etc...)

---

<sup>11</sup> L'idée de maintenir trois mois les bourses après la fin des études avait été envisagée par Dominique de Villepin durant le mouvement contre le CPE mais n'avait jamais vu le jour.

<sup>12</sup> Les bourses des gouvernements français et étrangers sont actuellement gérés pour moitié par le CNOUS, pour moitié par l'organisme EGIDE, dépendant du CNOUS.



## 2 - Faciliter l'accès au logement

### **Investir dans la construction et la réhabilitation de logement CROUS pour permettre d'étendre le parc de logement étudiant**

La crise du logement est la première difficulté des étudiants (le loyer représente environ 50% du budget mensuel d'un étudiant). Les CROUS concilient la mission sociale (loger les boursiers) et la mission d'attractivité des campus (en logeant chercheurs et étudiants internationaux), et constituent un réseau d'opérateurs publics décentralisés efficace, compétent, bénéficiant d'une expertise de l'habitat et des besoins étudiants, et associant les étudiants à leur gestion.

Les objectifs fixés par le Plan Anciaux n'ont pas été tenus les années précédentes. Cette année, après les crédits supplémentaires dégagés par le Plan de relance<sup>13</sup>, ces objectifs Anciaux seront respectés. L'enjeu est donc désormais de maintenir cet effort dans les années suivantes.

Il faut donc continuer à opérer un rattrapage rapide en matière de construction et de réhabilitation de logement public. L'objectif des 50 000 constructions et 70 000 réhabilitations doit être atteint en 2014. Pour cela, il convient d'utiliser plusieurs leviers :

- **Une mobilisation du foncier et de l'immobilier** de l'Etat, des collectivités locales et des universités
- **Un réengagement financier de l'Etat** est indispensable. Dans le cadre des subventions d'investissement au CNOUS : sans les crédits du plan de relance, les crédits initialement prévus par le PLF 2009 ne permettent pas tenir les engagements de constructions et de réhabilitations<sup>14</sup>. Le PLF 2010 doit prévoir des crédits supérieurs.
- L'attribution de PLS (prêts locatifs sociaux), pour réaliser des logements étudiants, doit avoir pour contrepartie de confier **la gestion des logements au CROUS**<sup>15</sup>
- Les fonds des CPER destinés à la réalisation du Plan Anciaux doivent être obligatoirement sanctuarisés et confiés directement au CNOUS
- **Respecter l'engagement de 6000 constructions supplémentaires par la récupération des terrains de casernes militaires, céder ses terrains et bâtiment gratuitement aux CROUS** (seule garantie de la construction de logements aux loyers de sortie modérés et dont l'attribution est effectuée prioritairement sur critères sociaux), **et financer les réhabilitations nécessaires**

### **Faciliter l'accès au logement dans le parc privé**

Les efforts en matière de construction de logement publics ne permettront pas de loger tous les étudiants en situation d'autonomie ou souhaitant l'acquérir. Les pouvoirs publics doivent également mener une politique spécifique en direction du parc locatif privé :

- **Revalorisation des aides au logement de 10% (APL et ALS) par an**

Le loyer occupe une part très importante du budget des étudiants. L'augmentation des aides est inférieure à l'augmentation des loyers. De plus, ces aides n'ont pas été revalorisées depuis 1995. Il y a une nécessité à rattraper l'écart par une revalorisation des aides au logement assortie d'une maîtrise des loyers pour éviter les effets d'aubaines pour les propriétaires.

---

<sup>13</sup> Présentation du plan de relance du MESR : 8 500 chambres seront réhabilitées, dont 2000 grâce au plan de relance et plus de 5000 logements construits, dont 1200 grâce au plan de relance.

<sup>14</sup> Présentation du budget enseignement supérieur et recherche (page 19) : 6522 au lieu de 7000 réhabilitations en 2009, 4281 au lieu de 5000 constructions en 2009

<sup>15</sup> Ces dernières années de nombreux PLS qui devaient servir au logement CROUS ont été détournés vers des gestionnaires privés



➤ **Encourager l'exonération de la taxe d'habitation pour les étudiants par les collectivités locales qui le souhaitent**

Les étudiants logés en cité U sont déjà exonérés de la taxe d'habitation. Pour les autres, logés dans le parc locatif privé, la taxe d'habitation équivaut à un 13<sup>e</sup> mois de loyer, et les impayés sont nombreux. Une telle exonération nécessite une autorisation de l'Etat pour les collectivités souhaitant la mettre en œuvre. Cela permettrait aux étudiants un soutien au pouvoir d'achat en matière de logement.

➤ **Généralisation du cautionnement solidaire pour tous les étudiants<sup>16</sup>**

Ce dispositif, ouvert aujourd'hui aux étudiants boursiers et salariés, permet d'éviter d'avancer la caution et de trouver un garant. Deux démarches qui freinent largement l'installation des étudiants. Cette proposition était une des propositions du programme présidentiel de Nicolas Sarkozy.

➤ **Réhabilitation de la résidence universitaire d'Antony**

La résidence Jean Zay est une des plus grandes cités universitaires d'Europe et le plus grand ensemble social pour étudiants de France. Cette résidence construite en 1955 n'a jamais connu de réhabilitation d'ampleur et les 2100 chambres qu'elle compte pourraient devenir inutilisables si elles ne sont pas réhabilitées rapidement.

L'UNEF refuse le transfert de la résidence de l'Etat vers la communauté d'agglomération, et dénonce l'arrêté de transfert signé en catimini par le préfet des Haut de Seine début janvier<sup>17</sup> sans tenir compte de l'avis négatif du CA du CROUS de Versailles<sup>18</sup>. La menace de destruction pèse plus que jamais sur la résidence universitaire. L'UNEF demande donc l'engagement de l'Etat et des collectivités concernés d'une réhabilitation de la cité-universitaire, seule garantie de sa non-destruction. Cet engagement de l'Etat doit s'accompagner d'un engagement financier à hauteur de 45 millions d'euros, et du maintien d'une gestion de ces logements par le CROUS.

➤ **Réquisition des logements vides comme le prévoit la loi**

---

<sup>16</sup> Proposition reprise dans le rapport Wauquiez sur la situation sociale des étudiants

<sup>17</sup> Arrêté préfectoral signé le 9 janvier 2009

<sup>18</sup> Conseil d'administration du CROUS de Versailles du 5 décembre, position négative adoptée (15 contre, 12 pour)



### **3 - La santé des étudiants**

#### **L'accès aux soins**

Chaque année, la cotisation au régime étudiant de sécurité sociale, obligatoire, augmente de quelques euros. L'augmentation calculée depuis 2002 est de 21 euros, soit une augmentation de 12 %. Ceux-ci sont déjà 23% à renoncer à des soins pour des raisons financières. La proportion d'étudiants ayant renoncé à des soins est plus importante chez ceux ne bénéficiant pas d'une complémentaire santé. La principale raison invoquée pour expliquer cette absence de protection est l'élément financier, et c'est ce même élément qui entraîne chez les étudiants la hausse des comportements de renoncement à des soins.

- **Un chèque santé pour aider à la souscription d'une mutuelle complémentaire délivré par les CROUS**

Face aux chiffres alarmants des étudiants n'ayant pas souscrit à une mutuelle complémentaire, et à la gravité des comportements de renoncement à des soins qui en découlent, il y a urgence à créer une nouvelle aide sociale spécifiquement dédiée à l'acquisition d'une complémentaire santé autonome. Elle constituerait une action visible de l'Etat en direction des étudiants, le sentiment d'une prise en charge par la puissance publique des questions liées à la santé, trop souvent mises de côté.

La création d'un chèque santé étudiant, s'inspirant alors de la proposition du rapport Wauquiez (*La santé et la protection sociale des étudiants, 2006*), était une promesse électorale de Nicolas Sarkozy.

- **Suppression des franchises médicales pour les étudiants**

La mise en place des franchises médicales et les divers déremboursements de l'Assurance maladie ont également durement touché les étudiants. Si les franchises médicales ne touchent pas une partie des populations les plus fragiles socialement (RMistes) ou sanitaire (ALD, femmes enceintes), les étudiants eux sont concernés.

- **Le rattachement de tous les étudiants (salariés, apprentis ou stagiaires) au régime étudiant de sécurité sociale dès la première inscription à l'université et la simplification des règles de cotisation pour mettre fin à la « double cotisation ».**

#### **Les Médecines Préventives Universitaires**

Les Médecines Préventives Universitaires ont, le 7 octobre 2008, fait l'objet d'un décret réformant leur organisation et leurs missions. Ce décret a permis l'application, dans la loi seulement, des annonces du Plan Santé Jeunes de février 2008, permettant aux MPU de se constituer en centres de santé. Un an après les annonces ministérielles, le bilan est bien maigre. Faute de financements et d'accompagnement, aucune université n'a véritablement enclenché le processus de transformation de sa MPU en centre de santé. Pourtant, le dispositif n'était évalué qu'à 3 millions d'euros par an pour l'Etat et l'Assurance maladie.

**La priorité : transformer les MPU en centres de soins** en débloquant une enveloppe budgétaire suffisante

- **Permettre au MPU de délivrer des soins**, dispenser des consultations et des prescriptions, en particulier en matière gynécologique et psychologique
- **Rendre la visite médicale obligatoire et effective dès la L1 en donnant des moyens suffisants au MPU**
- **Agréer les MPU pour les visites médicales obligatoires pour les étudiants étrangers** (actuellement ces visites s'effectuent à l'ANAEM après plusieurs mois d'attente)
- **Ouvrir de nouveaux BAPU**
- **Regrouper les MPU dans des maisons de santé commune aux universités, aux Ecoles et aux lycées dans le cadre des CROUS**



## Une politique ambitieuse d'éducation à la santé

Une politique de prévention ambitieuse en direction des jeunes, et plus particulièrement en direction des étudiants, est nécessaire.

- **Donner les moyens aux acteurs de terrain** (notamment les mutuelles étudiantes) pour assurer des campagnes de prévention adaptées au public étudiant
- Des actions nationales de prévention et d'éducation à la santé doivent être mises en place, prévues, encouragées et financées par les pouvoirs publics



## 4 – Vie de campus et conditions d'étude

### • Sur les campus

Lieu de connaissance et d'apprentissage, les campus sont aussi un lieu de vie pour les étudiants. Il est indispensable d'en faire des vrais lieux de vie, de sociabilité et d'engagement des étudiants. L'université doit aussi renouer avec son rôle d'acteur de la vie culturelle et citoyenne.

- **Généralisation des Maisons de l'Etudiant, véritable lieu de vie des étudiants : locaux associatifs, salles de réunion, mise en place d'un guichet unique** regroupant les services aux étudiants (CROUS, CAF etc..). Ces MDE ont vocation à être gérées par les étudiants eux-mêmes, et prendre la forme de délégation de service public.
- **Favoriser l'engagement associatif et citoyen** : forum annuel des associations, charte des associations garantissant certains droits (locaux, matériels, aide logistique..), formations des responsables associatifs (trésorerie, démarches administratives..)
- **Les emplois du temps et le calendrier universitaire doit être revus** afin d'être adaptés aux rythmes de vie des étudiants.

### Donner un nouvel élan au sport universitaire

En matière de sport universitaire, le constat est accablant : 20% seulement des étudiants ont une pratique sportive alors qu'ils sont 70% à déclarer en vouloir une. Les budgets des SUAPS ne sont pas soutenus financièrement, les installations sportives sont insuffisantes et il n'y a pas de véritable volonté politique de donner au sport une place centrale.

- **Mise en place progressive d'une unité d'enseignement obligatoire « APSA »** (activités sportives, physiques et artistiques) dans les semestres de licence afin d'intégrer la pratique sportive dans le cursus universitaire
- **Doublement du budget annuel de fonctionnement des SUAPS** et suppression des tous les droits sportifs illégaux. L'UNEF s'opposera avec vigueur à toute nouvelle augmentation des droits d'inscription pour cela pour « légaliser » ces pratiques. C'est à l'Etat de rattraper le retard et de prendre ses responsabilités.
- Mise en place d'un plan de **développement des installations sportives** sur les campus universitaires pour passer de 1,5 millions de m2 de surfaces sportives à 3 millions de m2
- Mise en place d'un plan de **recrutement de 600 postes enseignants d'EPS** afin d'assurer un encadrement de qualité de la pratique sportive au sein des SUAPS

### Moderniser les bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires, premier outil pédagogique des étudiants, souffrent de la pénurie budgétaire et doivent faire l'objet d'un plan de rattrapage spécifique

- **Augmenter le nombre de livres à disposition des étudiants** pour passer de 0,65 volume par étudiant aujourd'hui à 1 volume par étudiant.
- **Augmenter le nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques universitaires** pour passer de 57h/semaine à 75h/semaine
- **Recrutement de postes titulaires de personnels de BU** (le fonctionnement des BU ne peut fonctionner que par la création d'emplois étudiants)

### Démocratiser l'accès à l'informatique

Les technologies de l'information et de la communication sont indispensables aujourd'hui : incontournable pour la poursuite des études, la maîtrise de l'outil informatique l'est aussi désormais pour s'insérer professionnellement.



- **Développer le parc informatique des universités** pour passer à 1 ordinateur pour 13 étudiants (moyenne OCDE)
- **Finir d'équiper les bâtiments universitaires en Wi-Fi**, notamment les bibliothèques et les résidences universitaires

## Stages

### Créer un vrai statut du stagiaire faisant du stage une formation par la pratique :

- **Protection contre les abus** (délai de carence entre 2 stagiaires embauchés sur un même poste dans une même entreprise, quota limite de stagiaires par entreprise)
- **Rémunération garantie à 50% du SMIC minimum dès le 1<sup>er</sup> mois**
- **Inscription obligatoire de tout stage dans une formation, interdiction des stages hors cursus**
- **Garantie d'un encadrement pédagogique**
- **Limitation de la durée de stage** autorisée en fonction du niveau d'étude
- **Financement effectif des BAIP avec de véritables missions de bureau des stages** : aide à la recherche d'un stage, contrôle de qualité du stage, respect des conventions de stages, pilotage des modules professionnalisants et rôle d'information et d'orientation

### L'accueil des étudiants en situation de handicap

- Donner aux universités et aux CROUS des moyens spécifiques pour permettre une **accessibilité adaptée à tous les types de handicap** : l'objectif de pleine accessibilité en 2014 ne doit pas rester un vœu pieu.
- **Mettre en œuvre les moyens pédagogiques adaptés à chaque étudiant en situation de handicap**. Intégrer dans les critères de dotation budgétaire des universités une dotation complémentaire pour les étudiants handicapés permettant une prise en charge pédagogique individualisée spécifique.
- **Favoriser la prise d'autonomie des étudiants en situation de handicap** en renforçant les aides financières et les aides aux associations.
- **Généralisation effective des cellules handicap** dans les universités pour coordonner les moyens mis en œuvre

- **En dehors des campus**

## Transports

- **Généralisation du demi tarif dans les transports urbains et TER** pour les étudiants
- **Le temps consacré aux transports doit être réduit** : les acteurs de la vie universitaire (établissements, CROUS, sociétés de transport, collectivités territoriales) doivent se concerter pour réduire le temps consacré aux transports et faciliter la liaison entre les différents sites utiles aux étudiants.

## Culture

- **Généralisation des « pass culture »** pour permettre aux étudiants d'accéder à toutes les pratiques culturelles des villes universitaires



## 5 - Démocratie et citoyenneté étudiante

Ce sujet ne relève pas du chantier vie étudiante mais de l'amélioration de la gouvernance et du fonctionnement des universités. Après la loi LRU et les reculs démocratiques qu'elle a entraînée (diminution du poids des élus étudiants dans les conseils, affaiblissement du CEVU), il serait choquant de traiter par quelques mesurées sans cohérence les enjeux de la démocratie étudiante.

Nombreux sont ceux qui appellent les jeunes à s'engager et à se réconcilier avec la citoyenneté. Pourtant, alors que les établissements d'enseignement supérieur devraient être les premiers lieux de socialisation pour les étudiants, les moyens d'une démocratie vivante et d'un engagement soutenu des étudiants n'existent pas.

- **Garantie des libertés syndicales** (droit d'affichage, de diffusion pour les organisations représentatives nationalement...)
- **Un statut de l'élus étudiant garantissant des** dispenses d'assiduité, une obligation de formation, l'obligation de transmission des documents avant les conseils et la possibilité d'inscrire des questions à l'ordre du jour..
- **Présentation et vote annuellement en conseil d'administration d'un bilan d'activité de l'équipe présidentielle**<sup>19</sup>
- **Garantie de démocratie étudiante dans les PRES** : actuellement seuls les doctorants et les élus sont représentés à hauteur de 33%. Il est nécessaire de garantir la présence de 60% d'élus minimum et 25% des étudiants de tous les cycles (comme en CA d'université)

### **Elections étudiantes**

- **Regroupement de toutes les élections aux conseils centraux sur deux semaines** pour en faire un événement national, renforcer leur enjeu politique et améliorer la participation au scrutin (envoi des professions de foi à domicile, campagne d'affichage, informations dans les amphis, refus de la dématérialisation du vote...).
- **Organisation de toutes les élections aux conseils centraux sur 2 jours**
- **Généralisation des commissions électorales avec les représentants étudiants** comme dans les CROUS

---

<sup>19</sup> Voir rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale, avril 2006, M.Bouvard et A. Claeys

